

Attribution d'une subvention de Fr. 240'000.- HT par le compte de fonctionnement pour la conversion au gaz naturel de l'Hôpital du Jura, site de Delémont

1. PREAMBULE

La Conception directrice de l'énergie (CDE) de la Ville de Delémont prévoit la suppression du mazout comme énergie de chauffage à l'horizon 2030. En cela, elle est conforme aux objectifs de la stratégie énergétique 2050 de la Confédération.

Les Services industriels de Delémont (SID) ont mené une campagne active auprès des propriétaires utilisant encore du mazout pour leur chauffage, notamment par des soirées d'informations ou par du conseil personnalisé.

Un des grands consommateurs de mazout est l'Hôpital du Jura, site de Delémont (H-JU), avec environ 300'000 litres par an, soit une consommation équivalente à environ 100 maisons individuelles. Cette énergie est consommée pour les besoins de chauffage et de préparation d'eau chaude sanitaire.

Un projet de conversion au gaz naturel a été réalisé en collaboration active avec H-JU. Celle-ci permettrait en effet de réduire très facilement de plus de 20 % les émissions de CO₂ et de plus de 30 % les Unités de Charges Ecologiques (UCE). Les UCE comprennent toutes les charges polluantes d'un agent énergétique (particules fines, oxydes d'azote, CO₂, énergie grise, etc.).

En cohérence avec la stratégie des SID s'agissant du subventionnement de projet conforme à la CDE, la présente demande au Conseil de Ville consiste à attribuer une subvention d'un montant de Fr. 240'000.- à H-JU pour lui permettre d'installer une chaudière à gaz. Une conversion aux énergies renouvelables sur ce site n'est économiquement pas envisageable. En cas de déménagement de H-JU sur un autre site, les SID auront un droit d'emption gratuit sur cette chaudière pour l'exploiter, soit sur le site même, soit ailleurs en fonction de l'affectation du site.

2. DESCRIPTION DES TRAVAUX

Le projet a fait l'objet d'analyse d'une demi-douzaine de variantes en collaboration avec H-JU, les SID, puis avec Régiogaz SA dans un deuxième temps. Il consiste à équiper H-JU d'une chaudière à gaz naturel de 1400 kWth. Pour ce faire, il faut raccorder le local de chauffage au réseau de gaz naturel situé devant l'hôpital et adapter la distribution d'eau chaude. Pour des questions de sécurité d'approvisionnement simples à comprendre pour les besoins de H-JU, les chaudières à mazout existantes seront conservées. En cas de problème sur la chaudière à gaz naturel, elles seront exploitées en secours. Ce principe donne un avantage également aux SID. En effet, H-JU pourra profiter d'un tarif dit "interruptible". En cas de forte pointe sur le réseau de gaz naturel, il pourrait être demandé à H-JU de passer en mode mazout en secours et ainsi délester le réseau de gaz naturel si nécessaire.

La totalité du projet se monte à Fr. 335'000.-, dont Fr. 240'000.- d'équipement et de raccordement au réseau de gaz naturel et Fr. 95'000.- pour les adaptations du local de chauffage et de la distribution hydraulique. H-JU prendrait en charge ce dernier montant.

La conversion de H-JU au gaz naturel représente une consommation d'environ 3'000'000 kWh/an, sur un total de 65'890'000 kWh en 2018, soit 4.6 %.

Cette conversion représenterait un symbole très fort de la suppression du mazout à Delémont et un pas décisif en faveur du climat.

Au stade actuel, le projet est validé par la direction technique de H-JU. Il doit encore être soumis au Conseil d'administration. La demande de subvention soumise au Conseil de Ville n'entrera bien évidemment en force qu'à la validation du projet par le Conseil d'administration de H-JU.

3. MONTANT DE LA SUBVENTION ET FINANCEMENT

La subvention soumise à l'Autorité du Conseil de Ville est de Fr. 240'000.-. Elle sera financée par prélèvement sur le fonds 2410.50 "Fonds/Gaz - réserve" constitué depuis plusieurs années pour ce genre de projet et doté d'un montant de Fr. 500'000.- au 31.12.2018.

Les détails du projet peuvent être consultés sur rendez-vous préalable aux SID.

4. PRÉAVIS DES AUTORITÉS

La Commission de l'énergie et des eaux et la Commission des finances ont préavisé favorablement cet objet.

Le Conseil communal invite le Conseil de Ville à accepter la demande de subvention et à voter l'arrêté s'y rapportant.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 13 mai 2019

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 13 mai 2019 ;
 - les dispositions de l'art. 29, al. 20, du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - les préavis favorables de la Commission de l'énergie et des eaux et de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil communal :

arrête

1. L'attribution d'une subvention de Fr. 240'000.- HT par le compte de fonctionnement pour la conversion au gaz naturel de l'Hôpital du Jura, site de Delémont, est acceptée.
2. Cette subvention est financée par prélèvement sur le fonds 2410.50 "Fonds/Gaz – réserve" doté d'un montant de Fr. 500'000.- au 31 décembre 2018.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La chancelière :

Christophe Günter

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 27 mai 2019